

MIEUX PRESCRIRE LES ANTI-INFECTIEUX EN PRATIQUE DE VILLE

Programme DPC médecins : n° 14861500019

Pr Eric Caumes • Chef du département de maladies infectieuses et tropicales • Hôpital Pitié-Salpêtrière

 Département Formation médicale continue



EN FRANCE, 26 % DES PRESCRIPTIONS D'ANTIBIOTIQUES EN MÉDECINE AMBULATOIRE SERVENT À TRAITER DES INFECTIONS VIRALES CONTRE 8 % AU ROYAUME-UNI ET 12 % AUX PAYS-BAS (DONNÉES 2009).



Contenu

La prescription des anti-infectieux (antibiotiques, antiviraux, antiparasitaires, antifongiques) en pratique de ville doit non seulement prendre en compte l'effet recherché sur l'infection microbienne correspondante (bactérienne, virale, parasitaire, fongique) mais aussi l'effet potentiel sur l'écologie microbienne de l'individu et donc, indirectement, sur la collectivité. L'objectif du programme DPC est de décliner les recommandations de bon usage des anti-infectieux dans les infections les plus courantes: ORL, broncho-pulmonaires, digestives, urinaires, génitales et cutanées.

Méthode HAS suivie

Formation en groupe, présentielle avec une activité d'analyse des pratiques, intégrée à la démarche cognitive, au moment de l'identification des besoins de formation ou de l'évaluation de l'impact de la formation.

Choisissez bien votre ODPC

Le programme DPC n° 14861500019 « Mieux prescrire les anti-infectieux en pratique de ville » s'inscrit dans les DPC réglementaires et vaut obligation de DPC pour l'année 2016.

Public visé

Ce DPC concerne plus particulièrement les médecins spécialistes :

- médecine générale (01)

Inscription à retourner

Département de FMC - UPMC
Boîte courrier 1520
4 place Jussieu
75252 Paris Cedex 05

- Contact
Raïssa Joly : 01 44 27 68 42
raïssa-carine.joly@upmc.fr
Malika Achili-Saada : 01 44 27 69 81
malika.saada@upmc.fr
- Fax : 01 44 27 69 22

DURÉE

2 jours consécutifs en présentiel

DATES

Jeudi 4 et vendredi 5 février 2016 ou
Lundi 4 et mardi 5 avril 2016 ou
Jeudi 30 juin et vendredi 1^{er} juillet 2016
De 9 h à 17 h 30

LIEU DE LA FORMATION

Hôpital Pitié-Salpêtrière, 75013 Paris

FINANCEMENT

- **Pour les médecins libéraux :**
ce DPC est financé par l'OGDPC et chaque participant inscrit au programme DPC percevra une indemnité de l'OGDPC d'un montant de 690 €.
- **Pour les médecins non libéraux (salariés ou hospitaliers) :**
le coût d'inscription est de 1 145 € à prendre en charge par l'OPCA ou l'employeur.

Nom : Nom de naissance : Prénom : Date de naissance :

Adresse professionnelle :

CP : Ville :

Tél prof : Portable : E-mail :

N° RPPS : N° ADELI : Spécialité :

Statut : + de 50 % d'activité libérale salarié/hospitalier mixte

Pour confirmer ma présence, si je suis libéral :

- Je crée mon profil sur le site www.mondpc.fr et
- Je m'inscris en ligne au programme DPC avec le n° 14861500019 (Mieux prescrire les anti-infectieux en pratique de ville).
Indiquez la session choisie
- Je demande la réservation d'une chambre d'hôtel (Hébergement pris en charge par le département de FMC - UPMC si j'habite en région hors Île-de-France)